



COEC'EAU

Compte rendu

1 octobre 2015 à 14h00

au siège de l'ASA du Canal de Carpentras

Etaient présents :

BEAUMONT Françoise, **DDT de Vaucluse**
BLANC Gilles, **DDT de Vaucluse**
CHAZALON Jean-Michel, **Agence de l'Eau RMC**
GENTILI Robert, **Conseil Régional PACA**
AUGER Franky, **Conseil Départemental de Vaucluse**
BRECHET Julie, **Syndicat Rhône Ventoux**
FAYARD Benoît, **ONEMA**
OUBRIER Hervé, **EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux**
TENTORINI Christel, **Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues**
BRUN Mireille, **Chambre d'Agriculture de Vaucluse**
LANDRU Grégoire, **CEN PACA**
ESPENON Evelyne, **Mairie de Monteux et Communauté de Communes les Sorgues du Comtat**
PARENTI Claude, **Mairie de Monteux**
CHAPELET Christophe, **Mairie de Carpentras**
DE MICHELE Julien, **CoVe**
DOUMENC Fabrice, PIGNARD Sandrine et DAVID Séréna, **ASA du Canal de Carpentras**

Excusés :

SOUCIET Franck, **CCPRO**
VICIANA Karine, **Maison Régionale de l'Eau**
NAVARRO Olivier, **Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale**
MARCELLIN Viviane, Auzon Ensemble

Absents :

EDF
Syndicat intercommunal d'aménagement de l'Aygues
Syndicat intercommunal d'aménagement de la Nesque
Fédération de Vaucluse pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

Mme PIGNARD ouvre la séance et remercie les personnes présentes d'être venues participer à la 3^{ème} COEC'EAU et excuse la CCPRO, la Maison Régionale de l'Eau ainsi que le SMOP. A la demande de la DDT, le Syndicat Rhône Ventoux, les communes de Carpentras et Monteux ainsi que les communautés de communes dont elles dépendent ont été invitées. Après un rapide tour de table, Séréna DAVID propose de rappeler le fonctionnement de la COEC'EAU pour les personnes qui n'ont pas participé aux précédentes réunions. Après ce rappel, l'échéancier des économies d'eau qui doivent être réalisées dans le cadre du premier Contrat de Canal sera présenté, pour ensuite échanger sur les milieux naturels envisagés pour restituer une partie de ces volumes d'eau.

Présentation et Fonctionnement de la COEC'EAU

La COEC'EAU (commission des économies d'eau) s'inscrit dans le cadre du premier Contrat de Canal de Carpentras signé en 2012 par 57 acteurs du territoire. L'ensemble des structures représentées à la COEC'EAU a signé le Contrat de Canal qui prévoit un programme de 74 opérations à réaliser sur la période 2012-2017. Certaines de ces opérations, cofinancées par l'Agence de l'Eau génèrent des économies d'eau. Il s'agit d'une part des opérations d'amélioration de l'étanchéité du canal principal et des canaux secondaires et d'autre part des travaux permettant de passer de l'irrigation gravitaire à l'irrigation sous pression.

La gestion de ces économies d'eau est encadrée par un protocole de gestion, qui engage l'ASA à restituer aux milieux naturels la moitié des économies réalisées.

Les milieux naturels concernés doivent être en priorité les milieux aquatiques locaux (cours d'eau, zones humides ou nappes du territoire desservi par le canal). En cas d'absence de besoin des milieux locaux, les volumes d'eau sont laissés en Durance.

Séréna DAVID explique que la réunion de ce jour a pour but d'échanger sur les besoins des milieux locaux en eau, afin de pouvoir décider du devenir des économies d'eau qui doivent être restituées aux milieux naturels.

Les propositions faites par la commission des économies d'eau seront présentées en comité de pilotage du Contrat de Canal puis en conseil syndical de l'ASA du Canal de Carpentras pour approbation.

Economies restituées et économies disponibles

Le point est fait sur les économies d'eau à restituer aux milieux naturels liées aux opérations du Contrat de Canal.

Lors de la première réunion de la COEC'EAU en 2013, il a été décidé que les 881 285 m³ d'économies d'eau iraient à l'Auzon dans le cadre d'une convention existante entre la commune de Carpentras et l'ASA.

En 2014, suite aux travaux de l'hiver 2013-2014 ayant générés de nouvelles économies d'eau (18 160 m³), la COEC'EAU n'a pas identifié de milieu naturel faisant consensus pour l'affectation de ces volumes, bien que plusieurs destinations possibles aient été envisagées.

Suite aux travaux de cet hiver, 54 430 m³ de volumes d'eau économisés doivent être restitués au milieu naturel.

En 2016 et 2017, il est prévu que les volumes à restituer soient de respectivement 69 000 m³ et 57 800 m³. En 2018, suite aux travaux de modernisation à Monteux (passage d'une desserte

gravitaire à une desserte sous pression), les économies d'eau à affecter à un milieu s'élèveront à 499 250 m³.

Séréna DAVID précise que c'est dans la perspective de ces volumes conséquents qu'il est nécessaire de réfléchir dès aujourd'hui aux milieux qui pourraient bénéficier d'un apport d'eau du canal de Carpentras.

Suite à une demande de M. AUGER sur le calcul des économies d'eau et la mesure des économies d'eau, Mme PIGNARD et M. DOUMENC apportent les précisions suivantes :

- Concernant les économies d'eau liées à la sécurisation du canal, les travaux consistent à bétonner environ 1 km de canal annuellement pour conforter l'ouvrage. Ces travaux permettent également de limiter les pertes d'eau. Lors de l'élaboration des fiches actions correspondant aux opérations du Contrat de Canal, un calcul théorique des économies d'eau a été effectué. Une fois les travaux réalisés, il n'est pas possible de mesurer les économies d'eau effectives. L'ASA s'est donc engagée à restituer la moitié des économies d'eau estimées sur la base d'un calcul théorique indépendamment des économies réelles.
- Concernant les économies d'eau liées au passage d'une desserte gravitaire à une desserte par canalisations sous pression, l'économie générée pourrait éventuellement être mesurable. Cependant, l'ASA en accord avec les partenaires a fait le choix d'estimer les économies d'eau au regard des consommations théoriques des secteurs à moderniser dans le cas d'une desserte gravitaire et dans le cas d'une desserte sous pression.

Dans les deux cas, l'engagement de l'ASA s'est fait sur la base d'une estimation des économies. Cependant, il a été prévu lors de l'élaboration du Contrat de Canal que si l'ASA constatait un écart important entre l'estimation d'économies affichées et la réalité de terrain, une discussion serait engagée avec les partenaires pour réviser les volumes à restituer aux milieux naturels.

Usages et Destinations possibles des économies d'eau

Un rappel est fait sur les milieux locaux évoqués lors des précédentes réunions comme potentiels milieux destinataires des économies d'eau.

La zone humide des Confines à Montoux

Ce site pourrait bénéficier d'un apport d'eau du canal par l'intermédiaire d'une prise sur la Grande Levade, cours d'eau alimenté en grande partie par le Canal de Carpentras. Cependant, comme le précise M. Landru, les travaux d'aménagement du site ont pris du retard. Pour l'instant l'aménagement de la zone humide n'est pas terminé et la prise d'eau n'est pas fonctionnelle. Si des besoins en eau étaient identifiés, ils ne le seraient qu'après un fonctionnement du site de deux ou trois ans.

La zone humide des Garrigues de l'Etang à Sarriens

La zone humide est en terrain privé ce qui rend plus compliqué la mise en œuvre d'une restitution du Canal de Carpentras. De plus, Mme DAVID rappelle que le CEN PACA n'a pas identifié de besoins en apport d'eau du canal lors de l'élaboration du plan de gestion de la zone humide. M. LANDRU confirme cette information et précise que c'était la proximité de la zone humide avec le réseau gravitaire de l'ASA qui avait conduit à envisager cette zone humide comme milieu potentiel récepteur des économies d'eau de l'ASA. L'idée était de faire le nécessaire pour que la zone humide continue d'être alimentée par une filiole de l'ASA.

Le Récaveau, la Nesque et l'Auzon

Etant donné que ces cours d'eau reçoivent des rejets de STEP et/ou des rejets de déversoirs d'orages et/ou des rejets d'assainissement non collectif, ces milieux ont été identifiés comme possibles milieux destinataires des économies d'eau dans le but d'améliorer la qualité de l'eau.

Le Récaveau

M. BLANC rappelle qu'il existe 2 ou 3 rejets du SMERRV provenant de déversoirs d'orages, dans les filioles du Canal de Carpentras à Monteux. La modernisation des réseaux à Monteux engendrera une diminution des rejets d'eau à l'exutoire de certaines filioles du canal de Carpentras à Monteux. Par conséquent, les concentrations en polluants des flux issus des déversoirs d'orages circulant dans les filioles pourraient être plus élevées après la modernisation.

Mme PIGNARD précise que les rejets du canal de Carpentras dans le Récaveau sont en réalité inférieurs à ceux indiqués par le bureau d'études dans l'étude d'impact sur le projet de modernisation. Ce ne sont pas 2.5 millions de mètres cube mais 400 000 à 500 000 mètres cube qui sont déversés annuellement par le canal de Carpentras dans le Récaveau. Ces résultats ont été obtenus dans le cadre de la déclaration d'antériorité envoyée aux services de l'Etat en juillet 2015.

Mme BRECHET demande s'il est possible d'avoir une carte localisant les filioles impactées par la modernisation afin qu'elle puisse étudier si des déversoirs d'orage du SMERRV rejettent dans ces filioles.

M. CHAZALON rappelle que les économies d'eau doivent servir un intérêt biologique des milieux locaux tel qu'assurer un débit minimum biologique par exemple. Les économies ne sont pas pour soutenir un besoin qu'il soit pour des agriculteurs, ou qu'il soit pour le fonctionnement d'un déversoir d'orage. Bien que l'Agence de l'Eau ait entériné l'affectation des premières économies d'eau à l'Auzon dans le cadre d'une dilution des rejets de STEP, elle ne souhaite pas que ce soit la règle.

M. OUBRIER s'interroge sur l'état des lieux environnemental de la zone à moderniser à Monteux. Mme PIGNARD répond que l'ASA du Canal de Carpentras va lancer l'étude afin d'établir un « état zéro » avant travaux. M. BLANC souhaite que le bureau d'études à qui sera confié l'état des lieux se rapproche du SMERRV et de la commune de Carpentras.

Mme PIGNARD interroge les financeurs sur les possibilités d'intégrer les frais du suivi environnemental dans la première ou deuxième tranche des travaux de modernisation. M. CHAZALON pense que l'Agence de l'Eau peut intervenir sur ce genre d'opérations. M. GENTILI dit que le conseil régional PACA ne financera pas l'état des lieux environnemental.

M. FAYARD précise que des débits restitués de façon discontinue peuvent avoir des conséquences négatives sur le milieu.

Concernant les conditions d'un apport d'eau au Récaveau par le Canal de Carpentras, M. DOUMENC précise qu'il faudra étudier la possibilité d'alimenter ce cours d'eau à partir de Carpentras où le canal se situe à proximité du Récaveau plutôt que par le maintien des filioles existantes.

Sur le devenir des filioles existantes, il est rappelé que certaines d'entre elles seront rétrocédées à la commune de Monteux pour intégrer le réseau d'assainissement pluvial.

La Nesque

M. OUBRIER demande où le canal de Carpentras se rejette dans la Nesque. Etant donné que le canal de Carpentras a un rejet dans la Nesque à Pernes les Fontaines, il est entendu que les économies

d'eau ne pourraient avoir un impact uniquement sur une faible portion de la Nesque, sur sa partie aval.

La substitution sur le Mède Amont et sur l'Ouvèze

Il s'agit d'apporter les économies d'eau du canal de Carpentras à des secteurs qui prélèvent sur des cours d'eau déficitaires en eau. Cette solution ne constitue pas un apport direct de l'eau du canal dans les milieux locaux mais a l'avantage de diminuer la pression sur le milieu local sur lequel on ne prélève plus et n'a pas l'inconvénient du problème des transferts d'eau (transferts des espèces de la Durance vers un autre milieu aquatique, qualité d'eau différente). La substitution a clairement été inscrite dans le Contrat de Canal à l'article 3.5 du Protocole de gestion : « *La COEC'EAU étudiera également les différentes possibilités d'apporter l'eau du canal sur un secteur comme ressource de substitution à des prélèvements dans le milieu. (...) Les volumes qui ne seront plus prélevés dans le milieu local seront considérés comme des restitutions d'eau à ce même milieu.* »

Mme BRUN et M. BLANC expliquent que le PGRE sur l'Ouvèze avance lentement, et que des propositions concrètes arriveront certainement pour la fin d'année 2016.

Mme BEAUMONT évoque la piste de l'ASA de Violès. En effet cette ASA prélève actuellement dans l'Ouvèze et se situe à proximité du réseau de l'ASA du canal de Carpentras. L'alimentation de l'ASA de Violès par l'ASA du Canal de Carpentras pour diminuer les prélèvements sur l'Ouvèze a été évoquée. Mme PIGNARD confirme que le bureau d'études qui suit le PGRE sur l'Ouvèze a contacté l'ASA du canal de Carpentras à ce sujet. M. CHAZALON prévient que si cette substitution d'eau n'est pas accompagnée d'une économie d'eau, le projet n'est pas finançable par l'Agence de l'Eau.

M. DOUMENC demande dans quelles conditions les économies d'eau futures pourront être affectées au Mède dans le cadre des travaux effectués par le canal de Carpentras pour alimenter l'ASA du Rocher. En effet, ces travaux ont permis de supprimer les prélèvements dans le Mède par cette ASA s'élevant à 400 000 m³ par an.

M. CHAZALON répond que la question doit être étudiée.

M. BLANC pense qu'il serait intéressant de commencer par établir les impacts environnementaux de la modernisation des réseaux à Montoux. Dans le cas où il n'y aurait pas d'impacts et pas d'intérêt à restituer les économies d'eau liées à ce projet aux milieux aquatiques actuellement récepteurs des rejets de filioles de l'ASA (Récaveau et Sorguette), on pourra réfléchir à d'autres milieux.

CONCLUSIONS GENERALES

De manière générale, l'ensemble des personnes présentes est d'accord pour dire que :

- les économies d'eau réalisées en 2014 et 2015 ne sont pas attribuées à un milieu pour l'instant,
- que les économies de 2014 à 2017 considérées séparément représentent des volumes peu importants et qu'il conviendra de les grouper avec les économies à réaliser en 2018,
- que le travail effectué actuellement pour trouver un milieu destinataire des économies d'eau du canal de Carpentras permettra d'affecter à un milieu, les économies d'eau effectuées de 2014 à 2018. Ces économies représenteront au total un volume conséquent de 698 640 m³.

D'ici la prochaine COEC'EAU, l'ASA du Canal de Carpentras se rapprochera du SMERRV pour étudier les liens entre la modernisation des réseaux gravitaires à Montoux et les déversoirs d'orage. Par

ailleurs, une étude sera lancée pour effectuer l'état des lieux et le suivi environnemental de la zone à moderniser à Montoux.

Mme PIGNARD remercie les personnes présentes pour leur participation et clôt la réunion.